

Pistes cyclables, affichage sauvage et fonctionnement de la déchetterie - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai maintenant une demande d'interpellation de M. NACHIN qui concerne trois points : les pistes cyclables, l'affichage sauvage, le fonctionnement de la déchetterie et de la collecte sélective des ordures.

M. NACHIN : En ce qui concerne les pistes cyclables, je vous ai écrit le 6 février 1990 pour vous demander qu'à l'occasion des travaux de réhabilitation de chaussées entrepris dans un certain nombre d'artères de la ville, à l'époque il y avait l'avenue de l'Helvétie, actuellement il y a la rue de Dole, soient réalisées des pistes cyclables en site propre et protégées de la circulation automobile par des bordures, des plantations, etc. Vous avez apporté une réponse négative à cette demande.

Nous persistons cependant à penser que la Ville de Besançon, en suivant l'exemple de villes européennes de plus en plus nombreuses, gagnerait à entreprendre la création d'un réseau continu de pistes cyclables. Les bénéfices de telles réalisations sont nombreux : coût modique, alternative à la voiture pour les déplacements de courtes distances, exercice physique qu'on peut pratiquer à tout âge, etc.

En l'espace de moins d'un mois, une pétition réclamant la réalisation de pistes cyclables a recueilli plus de 3 500 signatures, ce qui est considérable. C'est pourquoi j'exprime le vœu suivant, sur lequel je souhaiterais que le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 14 mai «Le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 14 mai 1990, répondant aux souhaits de nombreux Bisontins, donne mandat au Député-Maire pour réaliser d'ici cinq ans dans la Ville de Besançon, un réseau continu de pistes cyclables en site propre».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur cette question, je souhaiterais simplement qu'on ne prenne pas d'engagements, mais qu'on demande d'étudier car on ne peut pas dire ce soir qu'on va réaliser quinze kilomètres de pistes cyclables. Qu'on étudie la possibilité de créer des pistes cyclables à Besançon, pourquoi pas. Je pense qu'on pourrait tous être d'accord sur cette proposition de M. NACHIN ; pour une fois qu'on va dans son sens, cela lui fera plaisir et ça fera plaisir et ça fera plaisir également à tous ceux qui nous ont déposé des pétitions tout à l'heure.

Donc, nous sommes favorables à une étude afin d'examiner si c'est nécessaire car il y a le pour et le contre, pour le sport, pour le loisir, etc. la piste cyclable oui, pour la liaison domicile - travail etc. Il y a des exemples c'est vrai parmi les membres de la Municipalité et du Conseil Municipal où on prend son vélo plutôt que la voiture ou plutôt que le cyclo mais c'est selon le gré de chacun.

Votre deuxième question portait sur l'affichage sauvage.

M. NACHIN : Je vous remercie de la proposition que vous venez de faire mais je souhaiterais que ce ne soit pas l'occasion d'enterrer les pistes cyclables...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On n'enterre rien !

M. NACHIN : ...on n'en demande pas tant. Donc en ce qui concerne l'affichage sauvage, nous avons constaté au cours de ces derniers mois de nouveau un renouvellement d'affichage sauvage sur les murs de certains quartiers de la ville et nous souhaiterions que soient respectés la loi du 29 décembre 1979 et votre arrêté du 30 septembre 1981 relatif à l'affichage non commercial.

Refuser de faire respecter votre propre arrêté est un encouragement à l'affichage sauvage et l'affichage sauvage coûte cher à la Ville de Besançon lorsqu'il s'agit de nettoyer les murs couverts d'affiches.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est vrai que beaucoup d'associations, de partis, etc. les plus divers utilisent l'affichage sauvage et pourtant nous avons essayé de faire un effort pour l'affichage associatif. Il y a actuellement plus de 200 panneaux, colonnes, sur l'ensemble de la ville où l'on peut poser des affiches. Il est vrai qu'il existe aussi un texte disant qu'il est interdit de faire de l'affichage sauvage mais il est très difficile de poursuivre les contrevenants en justice et de rendre à l'affichage associatif ces endroits qui parfois aussi sont utilisés par d'autres que les associations.

Donc, pour l'instant au sein de la Commission, on est en train d'étudier un système de mobilier urbain qui existe chez différents fournisseurs qui permettrait d'éviter ces affichages notamment aux carrefours. Et là on pourrait alors être plus répressif si les associations, etc. ont à leur disposition d'autres supports que ceux qu'ils utilisent.

Mais il faudrait déjà que chacun d'entre nous peut-être fasse un effort pour éviter tout affichage sauvage et utilise les panneaux, les colonnes qui ont été installés pour cela, mais je crois qu'on essaiera d'améliorer les choses en essayant déjà de supprimer notamment au niveau des feux tricolores ces affichages qui ne sont pas beaux et qui se répètent constamment. Lorsqu'on nous demande l'autorisation, nous prévenons bien chaque fois l'association qui va utiliser les feux tricolores, qu'elle doit déposer les affiches dès que la manifestation est terminée. Mais une fois sur deux, cela n'est pas fait et on a alors une succession de bouts de ficelles, d'élastiques, de cartons, etc. ce n'est ni esthétique ni agréable. Donc on y songe Monsieur NACHIN.

M. NACHIN : La troisième partie de mon intervention concerne le fonctionnement de la déchetterie. Je ne suis pas allé voir sur place comment les choses s'y passent mais j'ai eu des informations très précises qui indiquent qu'il n'y a pas de récupération des produits chimiques, par exemple les peintures, les solvants, les acides, etc. les produits utilisés par les laboratoires photos, qu'il n'y pas de récupération du papier, il y a une benne pour le carton mais il est interdit d'y mettre du papier, que dans la décharge réservée aux matériaux inertes, les gravats, matériels de construction, etc. sous la surveillance des employés municipaux, aucun tri n'a été effectué au déchargement des déblais des entrepreneurs. Alors on y trouve de tout, des gaines plastiques, des pots de peinture, des bidons de vernis, des pneus, etc. etc. Il y a eu aussi à plusieurs reprises des incendies à la déchetterie et c'est en contradiction bien entendu avec le règlement sanitaire départemental et avec la vocation d'une déchetterie.

Ensuite, en ce qui concerne les conteneurs qui sont mis à la disposition des Bisontins pour la récupération des verres et du papier, là j'en ai fait l'expérience personnelle à de nombreuses reprises, il est très difficile de trouver des conteneurs vides ; très souvent, ceux-ci débordent et les gens sont obligés de déposer les verres à côté. La même chose en ce qui concerne les bennes utilisées pour la récupération du papier qui sont souvent débordantes et cela décourage un peu les gens de faire l'effort de sélectionner leurs déchets et de les amener dans ces conteneurs. Alors, je souhaiterais qu'ils soient vidés plus fréquemment et qu'ils soient également plus nombreux dans la ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de nous signaler tout ce qui ne va pas dans la ville, c'est toujours intéressant pour les Conseillers Municipaux de le savoir.

La déchetterie, c'est vrai, fonctionne depuis un peu plus de quatre ans à l'Epitaphe. Il faudra d'ailleurs qu'on la déménage parce que c'est dans le secteur où l'on doit construire l'ENSMM. On envisage une nouvelle déchetterie dans la zone industrielle des Tilleroyes et on essaiera d'y être plus performant qu'on ne l'est dans l'ancienne, parce qu'effectivement on ne peut pas tout sélectionner, ramasser, etc. donc on essaiera de développer ce qu'on appelle le tri à la source afin d'éviter les inconvénients que signale André NACHIN. Puis on envisagera peut-être aussi par la suite une deuxième déchetterie dans un autre secteur, peut-être le secteur Est de Besançon.

Alors en ce qui concerne les papiers, le verre, etc. ils sont récupérés dans des bennes spécifiques que nous avons à charge de vider le plus souvent possible. On va essayer de faire mieux qu'actuellement mais je crois qu'il faudra aussi que les Bisontins s'habituent à une certaine discipline. Moi personnellement je vais mettre les journaux que je lis, et ils sont nombreux, le papier de récupération, le

verre dans ces conteneurs et je constate fréquemment que les Bisontins n'utilisent pas la benne pour mettre leur paperasserie ou le verre, mais les déposent, ce qui n'est pas très beau.

On a essayé, l'an dernier, d'améliorer le paysage autour de ces bennes de récupération mais ce n'est pas toujours merveilleux. On va donc surveiller pour qu'effectivement ces conteneurs soient vidés plus souvent. Mais dire qu'on ne trouve pas de bennes vides ou à moitié vides est un peu exagéré car moi j'ai toujours trouvé de la place pour ce genre d'opérations.

Dont acte.